

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2023**

=====

Date de convocation : 22.05.2023

Date d'affichage : 22.05.2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Le 30 MAI 2023 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de Mme Sophie LAURENT, Maire.

Étaient présents : Mme LAURENT Sophie, M. DELAFOSSE Gilles, Mme HAMEL Manuella, M. MESTRES François, Mme JARDIN Odile, M. DANGUY Sébastien, M. GIROULT David, Mme GOHORY Françoise, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme HEUZE Séverine, M. BUNEL Anthony, Mme LEFRANC Elisabeth, M. ROGER Mickaël, Mme CANIOU Brigitte, Mme ARSENE Anne-Marie, M. RENAULT Joël, Mme HARIVEL Magali, M. LE TESSIER Michel et Mme MARIE Christelle.

Absents excusés : M. DESMASURES Jean-Claude, Mme KOLCZYNSKI Valérie, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL Émilie, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. GALLIER Nicolas et Mme COURTEILLE Rachel.

Pouvoirs : M. DESMASURES Jean-Claude à Mme JARDIN Odile, Mme KOLCZYNSKI Valérie à M. BUNEL Anthony, Mme JEHAN Nadia à Mme HAMEL Manuella, Mme DESVOL Émilie à M. GIROULT David, M. GALLIER Nicolas à M. DANGUY Sébastien et Mme COURTEILLE Rachel à Mme LAURENT Sophie.

Secrétaire de séance : M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2023, qui n'appelle aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'étude comparative sur une extension d'un bâtiment communal pour occupation à utilisation paramédicale, lancement d'un marché public et de demandes de subventions (Délibération 2023.05.01)

A la suite du dernier Conseil Municipal en date du 11 avril, le projet d'extension d'un bâtiment communal, en construction traditionnelle a été budgétisé, pour exploitation paramédicale.

Maxime TARDIF, responsable des services techniques, a présenté le projet d'extension envisagé, sur la demande de la collectivité, dans le cadre de la comparaison entre une construction modulaire ou une construction traditionnelle, le projet d'implantation retenu et la planification.

Le projet d'extension de ce bâtiment communal a été présenté et validé en réunion d'adjoints et ensuite en commission travaux du 15 mai 2023. La construction traditionnelle a été choisie selon les avantages et inconvénients des deux projets.

Le projet retenu est présenté au Conseil Municipal, ainsi qu'un planning prévisionnel, avec des opérations successives, sachant que des opérations peuvent être superposées, en espérant limiter le délai total.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal est sollicité afin de pouvoir lancer la consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché et de solliciter des subventions afin de financer ce projet.

Le vote à main levée, présente 22 voix pour et 4 abstentions de Mesdames HEUZE Séverine, LEFRANC Elisabeth, HARIVEL Magali et Monsieur ROGER Mickaël.

Après avoir entendu la présentation de ce projet d'extension et en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE LANCER** le marché de maîtrise d'œuvre,
- **DE DEMANDER** des subventions afin de financer ce projet programmé sur 2023.

Projet de territoire : Appel d'offres sans suite et lancement d'un nouveau marché (Délibération 2023.05.02)

Le Conseil Municipal de SOURDEVAL a acté le 21 février 2023 le lancement du marché pour le projet de territoire durable de la commune. La consultation a démarré le 2 mars 2023 et s'est clôturé le 30 mars 2023 à 12h00.

Pour rappel, cette démarche se décomposait en plusieurs missions, sur une période de 18 mois :

- Élaboration du projet de territoire durable,
- Études d'aménagements urbains (4),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour désigner une maîtrise d'œuvre (options),
- Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Deux groupements d'études ont déposé une offre pour cette prestation. La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie, à la mairie, le 13 avril 2023 à 11h00 pour ouvrir les plis.

Les montants des offres sont les suivants :

- ⇒ CITTA URBANISME ET PAYSAGE / ESPELIA : 140 627,5 € HT (158 827,5 € HT avec options),
- ⇒ NEPSSEN / Ingé-infra / OREKA - ASSYSTEM / ÎLO : 135 698 € HT (161 338 € HT avec options).

Il s'avère que ces deux offres se situent au-dessus du budget prévu pour ce projet. La C.A.O. propose donc au Conseil Municipal d'acter que ces offres sont infructueuses, elles seront classifiées sans suite pour raison économique, car le coût estimé des travaux dépasse le budget disponible.

Le bureau des adjoints s'est réuni le 17 avril 2023 pour évoquer les suites de la démarche. Il propose aux élus du Conseil Municipal de relancer une consultation en supprimant certaines missions.

La démarche (sur 18 mois) pourrait se décomposer de la manière suivante :

- Élaboration du projet de territoire durable,
- Études d'aménagements urbains : étude « Champ de Foire » et étude « bourg de Vengeons » en options. Études « cité scolaire » et « liaisons douces » maintenues.

Ce nouveau marché permettrait sans doute d'avoir davantage de bureau d'études en capacité de répondre à cette nouvelle consultation.

Après avoir pris connaissance des éléments évoqués dans la note de présentation et du nouveau Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour le lancement du marché relatif au recrutement d'un prestataire extérieur, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **D'ACTER** que les deux offres reçues le 30 mars 2023 et relatives au marché « Élaboration du projet de territoire durable, de développement et de transition de la commune nouvelle de Sourdeval » s'avèrent sans suite pour raison économique,
- **DE LANCER** une procédure de consultation de société de service sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, sur la base du D.C.E. comprenant :
 - ✓ Un Acte d'Engagement (A.E.),
 - ✓ Un Règlement de Consultation (R.C.),
 - ✓ Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
 - ✓ Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
 - ✓ Un Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et un Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.).
- **DE PRENDRE** acte que l'annonce sera publiée sur la plate-forme : e-marchepublics.com

Avenants aux Marchés : Proposition de la Commission d'Appels d'Offres (Délibération 2023.05.03)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 avril 2023 pour étudier plusieurs avenants pour les lots 1, 2, 6 et 7 pour l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels.

Membres présents

Mme Sophie LAURENT, Maire, Président de la Commission d'appel d'offres
M. Sébastien DANGUY, Membre titulaire de la Commission d'appel d'offres
M. David GIROULT, Membre suppléant de la Commission d'appel d'offres

Membres invités

Mesdames Séverine HEUZE, Elisabeth LEFRANC et Monsieur DELAFOSSE Gilles

Membres absents

Mesdames Séverine HEUZE, Elisabeth LEFRANC et Monsieur DELAFOSSE Gilles

La commission s'est réunie en vue d'examiner les projets d'avenants aux marchés de travaux portant sur **l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels** :

Des modifications ont été apportées au projet initial et ont généré des moins-values et des plus-values entraînant un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial T.T.C. pour les lots concernés de 4.9 % :

| N° | Lot | Entreprise | Montant marché TTC | N° | avenant TTC | Nouveau Montant TTC | Pourcentage |
|----|-----------------------|----------------|--------------------|----|-------------|---------------------|-------------|
| 1 | charpente bardage | SEGUIN | 35 582,82 € | 1 | 113,88 € | 35 696,70 € | 0,3 |
| 2 | menuiserie intérieure | GERAULT | 27 675,96 € | 1 | - 712,92 € | 26 963,04 € | -2,6 |
| 6 | électricité | BLIN LEMONNIER | 23 797,04 € | 1 | 1 159,68 € | 25 905,61 € | 8,8 |
| | | | | 2 | 948,89 € | - € | |
| 7 | plomberie | EUROTHERM | 47 443,21 € | 1 | 5 074,68 € | 52 517,89 € | 10,7 |
| | | | 134 499,03 € | 1 | 6 584,21 € | 141 083,24 € | 4,9 |

La commission a décidé d'accepter les travaux supplémentaires prévus ci-dessus et propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour les avenants portant sur l'aménagement de la Maison des Assistants Maternels,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents si rapportant.

Admission en non-valeur

(Délibération 2023.05.04)

Le Service de Gestion Comptable d'AVRANCHES a transmis à la collectivité l'état des admissions en non-valeur en date du 24 avril 2023, pour un montant de 1603.58 €.

Considérant que tous les moyens de poursuite sont restés sans effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** d'admettre en non-valeur sur le budget de la Commune, plusieurs créances pour les années 2013 à 2018, pour un montant total de 1 603.58 €.

Tirage au sort des jurés d'assises (Délibération 2023.05.05)

Début mai, la commune a reçu quatre documents concernant le tirage au sort des jurés d'assises :

La lettre d'accompagnement,

L'arrêté préfectoral portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises pour l'année 2024,

L'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 28 avril 2023 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises pour l'année 2024,

La fiche technique.

Il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises au nombre de 6 (2 jurés x 3), pour la commune de SOURDEVAL, assimilée au canton n°16.

La liste électorale est composée de 267 pages, chaque page possède 9 lignes.
 $267/6 = 44.50$, soit une répartition par tranche de 44 pages pour le tirage au sort.

Tirage au sort des pages et lignes, Madame le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal pour indiquer le nombre de page, et ensuite le nombre de lignes entre 1 et 9 :

Mme HARIVEL Magali propose :

Page 1 à 44 -> 8

Ligne à 1 à 9 : 3

Nom et Prénom : Mme ASSEMAT Alice, épouse TABUREL, née le 28/08/1988 demeurant
Le Biot 50150 SOURDEVAL

M. BUNEL Anthony propose :

Page 45 à 89 -> 55

Ligne à 1 à 9 : 3

Nom et Prénom : M. DALIBERT Yvan né le 04/07/1966 demeurant Le Poncel-Vengeons
50150 SOURDEVAL

Mme HEUZE Séverine propose :

Page 90 à 134 ->134

Ligne à 1 à 9 : 4

Nom et Prénom : Mme LABICHE Lydie épouse LE JOUBIOUX née le 09/05/1965 demeurant
Les Hauts Vents-Vengeons 50150 SOURDEVAL

M. ROGER Mickaël propose :

Page 135 à 179 -> 150

Ligne à 1 à 9 : 9

Nom et Prénom : M. LECHAPELAYS Christian né le 08/09/1957 demeurant 2 rue du 6 juin
50150 SOURDEVAL

Mme MARIE Christelle propose :

Page 180 à 224 -> 220

Ligne à 1 à 9 : 4

Nom et Prénom : M. PIOGER Joël né le 26/08/1958 demeurant La Pesantière-Vengeons
50150 SOURDEVAL

M. DE LA PERRAUDIERE Louis-René propose :

Page 224 à 267 -> 225

Ligne à 1 à 9 : 3

Nom et Prénom : M. POTTIER Gilbert né le 15/02/1952 demeurant La Mazure Hamon
50150 SOURDEVAL

La liste des 6 tirés au sort, par délibération, sera transmise selon les directives de la Préfecture.

Acquisition du terrain par AGRIAL, conditions de la cession pour la parcelle E 1237 (Délibération 2023.05.06)

En date du 31 août 2021, par délibération n°2021.08.04, le Conseil Municipal a décidé la cession d'une partie de la parcelle E n°1237 à la société AGRIAL.
Dans cette délibération est seulement mentionné le prix de vente du mètre carré, soit 2.00 €.

Le bornage provisoire a été effectué en date du 2 février 2023, fixant la surface à acquérir.

Il convient de préciser les conditions de vente sur les frais de bornage, les frais notariés et la prise en charge de la clôture séparative.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **QUE** les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- **QUE** les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

- **QUE** le coût et l'installation de la clôture délimitant les parcelles seront à la charge de l'acquéreur.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (12.50/35^{ème})
(Délibération 2023.05.07)

Madame LEMERCIER Dominique a souhaité céder deux heures hebdomadaires, par courrier en date du 16 février 2023, à sa collègue Sylvie LEROUX en recherche d'heures.

Madame Sylvie LEROUX a été recruté le 15 mai 2023, à la suite de sa demande de mutation de la Communauté d'Agglomération du Mont Saint-Michel Normandie, en remplacement de Madame LEPERDRIEL et en remplacement de Madame LEMERCIER Dominique pour 2/35^{ème}. Pour rappel, Madame LEROUX était à 24.10/35^{ème} pour la collectivité et 15.35/35^{ème} pour la Communauté d'Agglomération. Madame LEROUX est seulement employée par la commune de SOURDEVAL dorénavant et a bénéficié d'un poste vacant au sein du tableau des effectifs.

Il convient donc de modifier le temps hebdomadaire de Madame LEMERCIER, passant de 14,5/35^{ème} à 12,5/35^{ème}. La baisse de 2 heures par semaine, dépassant 10 % du temps hebdomadaire total, il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la création de poste à 12,5/35^{ème}, sachant que le poste de Madame LEPERDRIEL est à supprimer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le premier adjoint et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 12.5/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023.

Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (12.83/35^{ème}) (Délibération 2023.05.08)

Madame LEPERDRIEL a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de son poste d'adjoint technique à temps non complet à 12,83/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique à temps non complet pour 12.83/35^{ème}.

Questions Diverses

Madame ARSENE soulève les problèmes de raccordement à la fibre pour le lotissement Les Boutons d'Or. Les parcelles ne seraient pas raccordées et par conséquent les propriétaires de parcelles ne pourraient pas bénéficier du téléphone et d'internet. Madame le Maire et Madame BRION informent l'Assemblée qu'à de nombreuses reprises Manche Numérique a été contacté. De nombreuses demandes ont été faites, réceptionnées, mais qui n'ont pas solutionné l'accès à la fibre. Dernièrement, il a été notifié la nécessité d'une convention, entre Manche Numérique et la Commune, ce qui est en cours de réalisation. Le service technique pour la fibre (Manche Num..op), depuis le mois de mars doit faire un retour sur le raccordement. Le lotissement est bien raccordé à la fibre, pour toutes les parcelles. C'est entre le réseau fibre de la voie publique et le réseau du lotissement, que le branchement serait à finaliser.

Enfin, il est indiqué qu'un test d'éligibilité est à disposition du public sur le site de Manche Numérique. Ainsi les particuliers et professionnels peuvent consulter s'ils sont éligibles à la fibre avant de recourir à un fournisseur téléphonique.

Monsieur BUNEL indique que les conteneurs poubelles sont régulièrement pleins et qu'ils débordent. S'en suit un échange entre membres, qui indique que le mardi est particulièrement impacté par ces débordements. Le responsable des services techniques de la collectivité sera informé afin de relayer cette problématique auprès de la Communauté d'Agglomération compétente.

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'agenda concernant le Conseil Municipal et les commissions :

- ⇒ La présentation Rezo pouce, le mercredi 31 mai à 20h00 à la salle Théophile PERSONNE,
- ⇒ La désignation de 15 délégués et 5 suppléants pour les sénatoriales, le Conseil Municipal se réunira le vendredi 9 juin à 19h00,
- ⇒ La commission scolaire prévue initialement le mercredi 14 juin est reportée au mardi 13 juin,
- ⇒ La commission travaux prévue initialement le mardi 13 juin est reportée au jeudi 28 juin,
- ⇒ L'élection des Miss SOURDEVAL aura lieu le samedi 17 juin prochain,
- ⇒ Une prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 20 juin 2023, à 20h30.

Madame LEFRANC informe de la réaction de plusieurs habitants sur l'aménagement du cimetière, sur le nombre d'allées et sur l'architecture du bâtiment. Un échange entre membres s'en suit. Il est toutefois rappelé par Monsieur DANGUY que le projet de l'aménagement du cimetière avait été présenté aux élus et validé.

Madame CANIOU informe qu'une fourgonnette blanche est stationnée sur l'aire de camping-car et qu'elle est branchée électriquement depuis plusieurs jours.

Madame HARIVEL relate un échange avec Monsieur MESTRES sur la demande de subvention de l'épicerie solidaire, et rappelle que ce n'est pas aux adjoints de délibérer, mais au Conseil Municipal. En réunion d'adjoints du 6 février 2023, Monsieur MESTRES avait relaté une réunion du forum du Mortainais à laquelle il avait participé. Il a présenté le projet d'épicerie solidaire à Mortain et qu'il était envisagé de demander une participation à hauteur de 3 € par habitant 0 la commune de SOURDEVAL. A l'époque aucune demande officielle n'était formulée. Les adjoints avaient échangé et considéré le projet intéressant, mais que le coût était trop élevé. D'autre part, les bénévoles de la Banque Alimentaire ne sont pas majoritairement favorables à ce projet. Un avis défavorable avait été prononcé pour la participation financière envisagée. Il est indiqué que les demandes de subventions arrivaient après le vote du budget seront présentées lors du prochain Conseil Municipal du 20 juin 2023.

Madame CANIOU demande la date de versement des subventions aux associations. Madame BRION informe que les subventions seront versées prochainement, dès l'arrivée du nouvel agent comptable et qu'elle avait été informée la semaine dernière qu'un courrier était envoyé à chaque association pour attribution d'une subvention. Ce courrier sera rédigé dans les meilleurs délais, afin de pérenniser cette procédure, et d'informer les bénévoles.

La séance est levée à 22 h 15

Le Secrétaire de séance,
DE LA PERRAUDIERE Louis-René.

